



www.guadeloupe.snes.edu



Bonne rentrée 2011 Ensemble pour la réussite de tous les élèves !

Un syndicat de
professionnels
Pour la réussite de
tous les élèves
Au service de tous
les personnels

SOMMAIRE

Page 1

Éditorial

Pages 2-3

Rentrée à St Martin

Bilan Mouvement

CPE - COPsy

Pages 4-5

Élections professionnelles

Pages 6-7

Réforme des STI

Calendrier

Cahier de textes

électronique

Page 8

Maintien de l'IPSI

Syndiquez-vous

La section académique du SNES Guadeloupe vous souhaite une bonne rentrée 2011-2012 ! Après une année scolaire rythmée par le rude combat sur les retraites & contre les suppressions de postes (70 en cette rentrée pour les collèges & lycées dans notre académie), le bilan syndical est toutefois positif. Nous avons réussi à maintenir l'IPSI à Saint-Martin (page 8) pour une année supplémentaire, nous avons accompagné toute l'année les contrats aidés & les contractuels dans leurs démarches pour faire valoir leurs droits, & nous avons mené des recours quand les autres procédures ont échoué. Le SNES Guadeloupe sera à l'écoute des collègues dès la rentrée, n'hésitez pas à appeler la section académique !

L'année qui s'annonce sera une nouvelle année de lutte & de combat pour préserver l'essentiel : la réussite de tous les élèves, des conditions de travail améliorées, une véritable revalorisation salariale !

Le premier enjeu portera sur les élections professionnelles, qui se dérouleront sur une semaine du 13 au 20 octobre 2011, avec une nouvelle modalité de vote : le vote par Internet ! Pour assurer la représentativité des élus pour les quatre années à venir, le SNES Guadeloupe appelle d'ores & déjà l'ensemble des personnels à se mobiliser pour qu'un vote le plus massif possible ait lieu (pages 4-5).

Le second enjeu porte sur la dégradation manifeste des conditions de travail dans l'ensemble des établissements scolaires en lien avec les suppressions de postes. L'augmentation du nombre d'élèves par classe, le chantage aux heures supplémentaires pour pallier le manque de personnels sont tout simplement inadmissibles. Les services d'enseignement sont définis par décret pour assurer la qualité du service public. Il ne peut être question de le dégrader ; pas plus qu'il n'est possible d'imaginer un enseignement vivant & de qualité avec des effectifs pléthoriques.

Le dernier enjeu est celui de la pédagogie, avec la généralisation du cahier de textes électronique, la réforme des STI, & les changements de programmes (pages 6-7). Derrière ces modifications qui peuvent apparaître techniques, se cachent là aussi des enjeux politiques majeurs !

Le SNES Guadeloupe appelle l'ensemble des personnels de l'académie à se réunir, le plus tôt possible, dans chaque établissement en heure d'information syndicale. Il est nécessaire de faire le point sur la situation locale & construire collectivement une action forte, visible & combative le plus tôt possible au mois de septembre, pour la qualité d'enseignement, pour le service public d'Éducation, pour la réussite de tous les élèves !

Guillaume MARSAULT

SNES Guadeloupe
2, Résidence les
Alpinias
Morne Caruel- ruelle
Ste Lucie
97139 Les Abymes
Tél : 0590 90 10 21
Mél : s3gua@snes.edu
www.guadeloupe.snes.
edu

"L'autorité repose d'abord sur la raison. Si tu ordonnes à ton peuple d'aller se jeter à la mer, il fera la révolution." Saint-Exupéry, Le Petit Prince

L'actualité dans...

Rentrée tendue à St Martin

La rentrée 2011 à St Martin s'annonce, hélas sous les mêmes auspices de l'insuffisance, que les années précédentes.

Les établissements ne sont toujours pas aux normes de sécurité (Mt des Accords, LPO...). La collectivité, en grave difficulté financière, n'a pas engagé les travaux nécessaires pendant l'été notamment au LPO sur 2 bâtiments qui accueillent la majorité des cours. On ne peut que douter de la construction de la future cité scolaire (2013 ?)

Les effectifs continuent à augmenter : Soualiga et Q. d'Orléans arrivent à saturation. Le clg Mt des Accords est toujours largement au dessus de sa capacité (merci les inscriptions de complaisance dans les écoles de Concordia). Le LPO qui peine à caser les filières générales technologiques et professionnelles doit abriter en plus le CFA, la MGI, les DIMA, les 3EDP6, le GRETA soit près de 1600 élèves en tout (établissement à l'origine conçu pour 900). De surcroît le recteur a forcé en juin le passage en seconde de plusieurs dizaines de collégiens, sans tenir compte de leur niveau. Pire : les effectifs de rentrée du LPO ont été en fait sous évalués, plusieurs dizaines de jeunes se retrouvent sur le carreau, parmi les plus fragiles (3e d'insertion...).

La prolongation tardive de l'IPSI n'a pas permis de réduire le déficit d'enseignants. Nombre d'arrivants sont des jeunes, néo titulaires, avec peu de moyens pour s'installer. Heureusement, grâce à l'action de la FSU, ils verront leurs frais compensés par l'IPSI d'ici quelques semaines/mois. En attendant, ce ne sont pas les meilleures conditions pour assurer leur mission sereinement.

Comme chaque année le rectorat se montrera satisfait de la rentrée. Nous ne serons pas dupes et poursuivrons l'action pour une éducation nationale de qualité à St Martin.

Laurent BAYLY

Un mouvement intra-académique bloqué !

Le mouvement s'est déroulé avec de grandes difficultés.

Le blocage de postes pour les stagiaires n'a pas favorisé la mobilité. Dans la plupart des matières, il n'y a eu que très peu de demandes satisfaites.

Les suppressions de postes ont provoqué une vague de cartes scolaires. Les collègues touchés vont grossir les rangs des TZR et de ceux qui sont sur des postes partagés (83 pour la rentrée 2011).

Dans le cadre de la réforme de la filière STI, l'académie a décidé de ne pas faire de carte scolaire généralisée mais a laissé chaque établissement faire ses choix en fonction des sections STI2D ouvertes. Certains collègues ont opté pour le changement de matière (Technologie en collège) fortement poussés par l'administration qui a laissé planer le doute sur le mode de gestion des personnels en STI.

Le mouvement vers Saint Martin a connu un ralentissement car le maintien jusqu'au 30 septembre 2012 de la prime incitative (IPSI) n'a été connue que fin juin.

Des stagiaires ont été affectés hors de l'académie. On a pu constater des situations dramatiques telles des séparations de famille, et cela malgré les priorités légales instaurées par le ministère. De multiples interventions ont pu régler quelques cas mais il est clair que le dépaysement allié aux difficultés de nos professions ne seront pas des bonnes conditions pour cette année de stage.

Ulysse CREATOR





...l'archipel

CPE en danger !

Dans le contexte actuel de restriction des moyens, il est de plus en plus dur pour un CPE de travailler à l'aménagement des conditions de la réussite des élèves. Nous sommes assaillis par les problématiques sociales, les logiques de décrochage des élèves et l'augmentation des procédures administratives. Beaucoup s'interrogent sur la pertinence du travail accompli. Finalement, les années scolaires s'achèvent dans l'épuisement et la frustration d'avoir travaillé sans mesure, et surtout sans la satisfaction du travail fait et bien fait. Nous ne sommes pas les seuls à vivre les choses ainsi, mais statutairement isolés sur le terrain, cette impression de n'avoir achevé que soi-même grignote peu à peu l'endurance pourtant légendaire du CPE. Pour peu que le travail réalisé ne soit pas reconnu par la hiérarchie du CPE, voire qu'il soit poussé dans ses derniers retranchements par cette dernière, à travailler plus pour s'épuiser plus, notre collègue, sans en avoir l'air, flirte avec l'abîme de ce qu'on appelle ailleurs le burn out. Et l'on se dit que, fonctionnaire, on peut difficilement se plaindre de conditions de travail jugées idylliques par d'autres, et que personne ne comprendra. Pourtant la sensation d'isolement et/ou d'échec au travail est une réalité partagée par beaucoup de collègues. Pourtant les CPE le savent tous, lorsqu'une difficulté survient, nous sommes souvent seuls et il n'est pas toujours facile, loin s'en faut, d'y faire face. Pourtant la réalité ici décrite est une réalité pour les CPE, mais aussi pour beaucoup d'autres collègues. Dès lors, quelle attitude adopter ? En action lorsqu'il s'agit de combats syndicaux, institutionnels, ignorerons nous cette année encore le ou la collègue en difficulté qui n'en parle pas, mais à qui, nous, nous pourrions nous adresser ? Non, cette année, comme les autres nous ne laisserons personne nous convaincre que l'énergie déployée dans notre activité n'était que du vent. Mais cette année, et parce qu'il faut faire face à de plus en plus de difficultés, et peut être même de plus en plus de harcèlement, nous ne baisserons pas les bras, et aiderons les autres à se (re)dresser !

Ambre MARSONI

La réorientation professionnelle ou la mort annoncée des CIO

La parution du décret n°2010-1402 du 12 novembre 2010 accroît davantage la suspicion et semble compromettre l'avenir des services d'information et d'orientation.

Ce décret, publié au JORF n°0265 du 16 novembre 2010 porte sur la réorientation professionnelle des fonctionnaires de l'Etat. Il précise notamment que dans le cas d'une restructuration, le dispositif de restructuration professionnelle peut se solder par une disponibilité d'office de l'agent d'Etat et un licenciement éventuel.

Les Centres d'Information et d'Orientation, étant des services qui dépendent de l'Inspection Académique, peuvent être concernés par le champ d'application du décret sur la réorientation professionnelle. Cette réorientation professionnelle s'enclenche dès lors qu'il n'y aurait pas de possibilité de réaffectation sur un emploi correspondant au grade initial de l'agent et elle prendrait fin quand le fonctionnaire est nommé sur un nouvel emploi ou placé, à sa demande, dans une autre situation ou position statutaire. Elle peut aussi prendre fin à l'initiative de l'administration après que le fonctionnaire a refusé successivement trois offres d'emplois. L'agent se retrouve ainsi en disponibilité pour une durée indéterminée. Notons que l'agent mis en disponibilité cesse de bénéficier de ses droits à l'avancement et à la retraite. La disponibilité peut se transformer en licenciement après trois refus successifs de postes proposés à l'agent en vue de sa réintégration. Le licenciement est bien sûr prononcé après avis de la commission administrative paritaire.

Les Conseillers d'Orientation psychologues (COPsy) de même que les Directeurs de CIO seront vraisemblablement concernés dans la mesure où les possibilités de réaffectation sur un emploi correspondant au grade semblent limitées en cas de fermeture massive de CIO. Contrairement aux enseignants, la réaffectation des COPsy peut s'avérer compliquée compte tenu du statut de Psychologue des COPsy. Un enseignant, lors de la disparition de sa discipline, peut envisager une réaffectation sur un autre emploi d'enseignant correspondant à son grade avec une formation d'adaptation à une nouvelle discipline par exemple.

Cette nouvelle menace est plus que réelle car les CIO sont de plus en plus nombreux à disparaître sur le plan national. La mobilisation des collègues n'a cessé d'accroître depuis, mais curieusement, en Guadeloupe les COPsy ne se font pas entendre. Qu'attendons-nous ? Nous attendons, peut-être, d'être personnellement concernés par les fermetures de CIO ou bien alors par la réorientation professionnelle. Il est plus que temps de réagir.

Yannick AUGUSTE

ZOOM sur...



De haut en bas : Mylène Terro, Aude Séverin, Guillaume Marsault, Alex Bissainte, Jacques Paul, Christian Velin, Ulysse Créantor

Les dates à retenir

À partir du 20 septembre

Consultation sur Internet les professions de foi des listes candidates

22 septembre

Affichage des listes électorales dans les établissements scolaires

23 septembre

Affichage des candidatures dans les établissements

Avant le 28 septembre

Récupération dans chaque établissement scolaire les identifiants de vote et la notice explicative

Jusqu'au 3 octobre

Modification possible des listes électorales

Jusqu'au 12 octobre

Récupération possible d'un identifiant de vote en cas de perte UNIQUEMENT par e-mail

Du 13 au 20 octobre

Vote par Internet (vous pouvez voter à partir de n'importe quel ordinateur relié à Internet

En cas de difficulté, contactez immédiatement le représentant du SNES de votre établissement ou la section académique du SNES

À faire dans tous les établissements !

Concernant le déroulement du vote, nous vous invitons à demander que les kiosques de vote (ordinateurs dédiés au vote ayant la configuration de logiciel adéquate, reliés à internet et à une imprimante) soient installés dans une salle accessible et connue de tous. Insister pour qu'il y ait plus que le minimum prévu par le Ministère (un ordinateur pour 30 votants, deux sinon) afin de faciliter les opérations de vote. Demander également que les ordinateurs dédiés au vote (kiosques) restent accessibles entre le 13 et le 20, en continu (l'administration ne prévoit de les ouvrir que les 14, 18 et 20 octobre).

Nous vous invitons à aller rencontrer le chef d'établissement pour prévoir avec lui l'emplacement et l'organisation des kiosques, des affichages officiels en salle des professeurs (liste électorale, bulletins des organisations candidates).

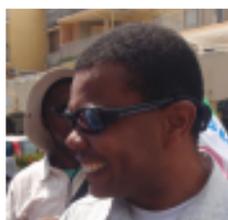
Si vous avez le moindre doute, appelez ou laissez un message au 0590 90 10 21, ou envoyez un mail à s3gua@snes.edu



Mylène TERRO



Delphine PRUDHOMME



Alex BISSAINTE



Guillaume MARSAULT

les élections professionnelles

**Du 13 au 20
octobre 2011
vous élisez
VOS
représentants**



**Ambre et Sandrine
ont trouvé une mission à la hauteur de leurs ambitions**

En plus de leur mission de Conseillères Principales d'Éducation, elles défendent tous les personnels dans les opérations administratives. Elles interviennent pour garantir l'équité entre tous les personnels. Elles vérifient les mutations, défendent les contestations de notation administrative, accompagnent les collègues au rectorat...

Non seulement, elles travaillent dans leur établissement, mais en plus, elles militent au SNES-FSU !

Au service de la réussite de tous les élèves. Au service de tous les personnels !

Pour continuer à bénéficier de la qualité de leur service, du 13 au 20 octobre 2011, votez SNES, votez FSU !

**Votez
SNES !
Votez
FSU !**

« Un livre ouvert et lu pourvu qu'il soit digne de ce nom doit modifier le regard de celui qui, après l'avoir découvert, considère à nouveau le monde et le perçoit différemment. » Michel ONFRAY

Actualités...

La réforme STI : une catastrophe dans l'académie



La rentrée 2011, en Guadeloupe c'est d'abord des suppressions de postes dans le secondaire (70). De nombreuses cartes scolaires dans les enseignements de ces filières STI (Génie et Physique appliquée). Cette réforme de la STI renommée STI2D (Sciences et Techniques de l'Industrie et du Développement Durable) entre en application avec d'énormes besoins en formation des enseignants et en équipement.

La filière STI passe de onze à quatre spécialités (EE, SIN, ITEC, AC). Il n'y aura plus de véritable spécialité, et les enseignants vont se retrouver à construire de nouveaux cours en très peu de temps, dans des domaines où ils n'ont pas encore été formés.

Cette réforme est une catastrophe annoncée car

- elle a été rejetée à deux reprises par le CSE (Conseil Supérieur de l'Enseignement), à cause du manque de moyens et de la précipitation pour sa mise en place.
- les programmes n'ont été publiés qu'en fin du second trimestre de l'année scolaire 2010-2011.
- les formateurs des professeurs sont formés pratiquement dans le même temps.
- la formation proposée reste insuffisante et consiste surtout en une autoformation.
- le nouveau matériel et les logiciels ne sont pas encore dans les établissements.
- il faudra aux enseignants un certain temps pour s'approprier le nouveau matériel et les logiciels.
- les manuels scolaires pour asseoir ce nouveau programme sont en cours de publication (un peu tard pour faire le tri).

Cela n'est pas trop gênant du point de vue de ce gouvernement qui a pressé un maximum de lycées à ouvrir des sections de cette nouvelle filière.

En fait, cette réforme, plutôt ambitieuse, cache un véritable plan social de l'enseignement technologique public, qui arrive à point nommé pour le Ministre pour atteindre l'objectif des 16000 suppressions de postes.

Ulysse CREANTOR

Calendrier scolaire

Rentrée scolaire des enseignants du 1er et du 2nd degré

vendredi 2 septembre 2011

Rentrée scolaire des élèves

lundi 5 septembre 2011

Vacances de la Toussaint

du samedi 22 octobre 2011 au jeudi 3 novembre 2011

Vacances de Noël

du samedi 17 décembre 2011 au mardi 3 janvier 2012

Vacances de Carnaval

du samedi 18 février 2012 au lundi 27 février 2012

Mi-carême

jeudi 15 mars 2012

Vacances de Pâques

du lundi 2 avril 2012 au lundi 16 avril 2012

Mai

du mardi 29 mai au vendredi 1er juin 2012

Vacances d'été

mercredi 4 juillet 2012



Ulysse CRÉANTOR



Christian VELIN

Le secteur Emploi du SNES vous communiquera très prochainement le calendrier des opérations concernant les carrières des collègues. Dans ce cadre, le SNES vous rappelle de lui communiquer toutes les informations nécessaires à votre défense avant les CAPA pour que les commissaires paritaires puissent utilement vous défendre !

"Ce n'est pas ce qu'on dit qui est important, c'est ce que les autres comprennent qui est important" Coluche

...pédagogiques

Cahier de textes électronique : derrière la technique, les enjeux de la propriété intellectuelle !

En cette rentrée scolaire, dans l'ensemble des établissements scolaires de la République, le cahier de textes électronique doit se mettre en place pour remplacer les cahiers de textes papier qui existaient jusqu'alors ! L'informatique remplace le papier, le virtuel prend la place du réel. C'est le temps de la modernité. C'est bien plus pratique pour tout le monde, arguent ses défenseurs. C'est pour éviter qu'il ne se perde... Que des avantages en apparence !

Cependant, le recteur d'académie a déjà expliqué dès la rentrée passée que ce cahier de textes électronique n'entrerait sans aucun doute pas en application dans tous les établissements de notre académie dès cette rentrée (bien que ce soit obligatoire!) pour des raisons techniques & financières. En clair, de nombreux collèges devront faire sans, faute d'un parc informatique suffisant.

Premier élément que n'avaient pas envisagé les tenants de la réforme : pour remplir le cahier de textes électronique, encore faut-il avoir un ordinateur. Il va de soi que c'est l'administration qui doit fournir le matériel adéquat pour pouvoir utiliser ce nouveau support. A-t-on déjà demandé à un enseignant d'acheter avec ses propres deniers un cahier de textes pour une classe ? La faiblesse du parc informatique dans les établissements scolaires apparaît au grand jour.

Car, d'un pur point de vue technique, la généralisation du cahier de textes électronique impose un ordinateur par salle de cours & un ordinateur portable pour chaque enseignant, le tout relié par un réseau câblé &/ou wifi. Parler de l'enseignement du XXIème siècle, cela représente un coût que l'État doit assumer. On ne peut cesser de clamer que l'enseignement au tableau noir & à la craie est dépassé si l'on ne fournit pas le matériel nécessaire aux enseignants. A-t-on déjà demandé à un employé de banque d'amener son propre ordinateur au travail ? Pourquoi le demanderait-on à un enseignant ?

Une fois le coût surmonté, reste la mise en œuvre du cahier de textes électronique. Il peut effectivement représenter une avancée & permettre aux enseignants de le remplir à tout moment, & non à toute vitesse entre deux cours. Pour cela, il faut créer des logiciels au service de l'enseignement dans le cadre d'espaces numériques de travail conçus pour la pédagogie & non pour répondre à des impératifs économiques.

L'enjeu des espaces numériques de travail est aussi & avant tout financier ! Les pronotes & autres Campus ou Sacoche qui s'imposent dans les établissements scolaires sont très coûteux, & ne sont pas toujours fonctionnels pour les équipes pédagogiques. D'autant qu'à côté de ces logiciels payants, il existe des logiciels gratuits développés par des passionnés & qui fonctionnent parfaitement. Cependant, le lobbying auprès des rectorats fait par les entreprises renvoie trop souvent des réponses toutes faites & sans fondements (« au moins, avec les logiciels payants, il y a une maintenance ! »). Les équipes pédagogiques doivent se manifester collectivement dans les conseils d'administration contre ces logiciels fabriqués dans un unique but lucratif.

Dans ces logiciels payants, à aucun moment n'est évoquée la propriété intellectuelle des séquences, séances, projets... développés par les enseignants. Il n'existe nulle garantie pour les enseignants qui vont implémenter ces cahiers de texte en ligne & le SNES ne peut que conseiller aux collègues d'avoir la plus grande vigilance à ce sujet, en agissant collectivement !

Le dernier point est l'accès de ces cahiers de textes numériques. Car si le problème des équipements informatiques se pose pour les enseignants, il se pose aussi pour les élèves. Quels espaces informatiques dévolus aux élèves pour consulter les cahiers de texte ? Quelle égalité entre les familles qui possèdent un équipement informatique & une connexion Internet & ceux qui n'en possèdent pas (très nombreux dans notre académie) ?

Guillaume MARSAULT

Le SNES en action !

Maintien de l'IPSI : une victoire au crédit du SNES et la FSU

En janvier 2011, un décret ne prolongeait l'IPSI¹ que jusqu'au 30 juin, ce qui traduisait une volonté de la supprimer. Le 30 juin, elle était maintenue pour les rentrées 2011 et 2012.

Que s'est-il passé ? Qu'ont fait le SNES et la FSU ?

Nous avons agi à tous les échelons : intervention dans un premier temps auprès de la collectivité qui nous a permis de prouver l'efficacité de l'IPSI. La collectivité a fini par demander par écrit le maintien de cette indemnité, quelques mois après le vote de sa suppression.

Nous sommes intervenus ensuite auprès du rectorat bien sûr mais aussi via la FSU auprès du député de St Martin, Victorin Lurel, qui a porté notre voix au plus haut niveau. Le SNES national est intervenu de son côté auprès des ministres concernés.

Nous avons également agi dans les médias locaux et via notre site internet. Nous avons dû déconseiller aux collègues de demander une mutation dans les Îles du Nord sans reconduction de l'indemnité.

Mi juin, le ministère, le rectorat, la collectivité n'ont pu que constater les dégâts et les difficultés de recrutement dus à cette tentative de suppression prématurée. La réalité rejoignait nos analyses.

Que retenir de cet épisode ?

Nous nous félicitons du maintien de l'IPSI que nous considérons comme notre victoire. Pour autant, conformément à ce qui a toujours été notre position, l'IPSI n'est pas la panacée. Nous attendons toujours que s'engage la réflexion sur l'attractivité de St Martin, et sur les moyens d'y assurer une meilleure stabilité des enseignants. Il reste un peu plus d'un an pour nous réunir autour d'une table.

Le SNES et la FSU ont été les seules organisations syndicales à demander la prolongation de l'IPSI. Ils ont rempli leur mission fondamentale de défense des intérêts matériels des enseignants de Guadeloupe (les principaux bénéficiaires de la mesure) face à la vie chère, au gel du point d'indice.

L'action paie quand elle est le fait d'une organisation capable d'agir à tous les échelons de décision. Cela montre parfaitement que le SNES et la FSU sont, la seule organisation de l'académie à avoir la capacité de défendre les intérêts moraux et matériels des enseignants et d'en faire une priorité. A méditer à l'approche des élections.

Laurent BAYLY

1 Indemnité particulière de sujétion et d'installation, versée aux fonctionnaires mutés à St Martin et St Barthélémy : 16 mois de traitement en 3 fois sur 4 ans.



Laurent BAYLY

La syndicalisation est la ressource quasi-exclusive de fonctionnement du SNES !
Se syndiquer, c'est obtenir une information de qualité et indépendante.
Se syndiquer, c'est obtenir les conseils et la défense des élus syndicaux pour toutes les opérations concernant votre carrière !

SYNDIQUEZ VOUS !

Pour vous syndiquer au SNES, demandez un bulletin de syndicalisation à votre correspondant dans votre établissement, ou directement auprès de la section académique en contactant le 0590 90 10 21, ou par mail à s3gua@snes.edu